

24/02/2002



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

INTERVENTION DE S.E. MONSIEUR Hubert de La FORTELLE

AMBASSADEUR,

**REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRES DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT,**

EN SEANCE PLENIERE

**Sur les résultats de la réunion de Paris sur le projet
de code de conduite contre la prolifération balistique
(7-8 février 2002)**

GENEVE, LE 14 FEVRIER 2002

Vérifier au prononcé

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT**

36, route de Pregny - 1292 Chambésy / Genève
Tél. 022 758 91 11 - Fax : 022 758 91 50 - www.delegfrance-cd-geneve.org

113

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter pour la façon remarquable, empreinte de sagesse et de détermination, dont vous dirigez nos débats, depuis votre accession à la présidence de la Conférence du Désarmement. La tâche qui vous incombe, orienter notre conférence dans la bonne direction, est difficile et délicate. Vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de ma délégation.

Monsieur le Président,

Mon intervention aujourd'hui n'est pas directement liée aux travaux de la conférence. J'ai souhaité prendre la parole pour informer nos collègues des principaux résultats de la réunion sur le projet de code de conduite contre la prolifération balistique, qui, comme vous le savez, s'est tenue à Paris les 7 et 8 février dernier.

L'idée du code de conduite découle d'un constat simple. La prolifération balistique dans le monde présente des risques. Il est donc nécessaire d'élaborer un instrument international à vocation universelle qui permettrait de maîtriser des évolutions potentiellement déstabilisantes, en suscitant la transparence dans un domaine où il n'existe aucune règle internationale de portée générale. Le projet de code de conduite qui a été discuté à Paris vise à apporter une réponse à ce problème.

Ce texte se présente comme un ensemble d'engagements généraux, de nature politique, sur la non-prolifération et sur la retenue en matière balistique, de mesures de confiance et de transparence sur les activités balistiques et sur les programmes de lanceurs spatiaux, et de principes relatifs à la coopération dans les applications pacifiques de l'espace.

A l'initiative de la France, l'Union européenne, en juillet 2001, a pris une initiative pour favoriser l'engagement de tous les Etats dans la discussion de ce projet, afin de susciter un instrument universel. La réunion de Paris, les 7 et 8 février dernier a marqué la première concrétisation de cette initiative.

Monsieur le Président,

Cette réunion peut être considérée comme un succès, à plusieurs titres:

- d'abord par l'importance de la participation: 86 pays ont participé à cet exercice. La quasi-totalité des pays possédant des missiles ou des lanceurs spatiaux se sont rendus à Paris.

- par le sérieux des débats ensuite. Tous les participants ont adopté une approche constructive, refusant la polémique sur ce sujet complexe. La lutte contre la prolifération balistique est en effet une question sensible qui met en jeu les intérêts de sécurité des Etats, parfois dans des situations de tension régionale. Les participants se sont engagés dans une discussion de fond sur la base du projet de code de conduite qui leur a été présenté.

- enfin, succès par la qualité des discussions. Celles-ci ont permis de soulever plusieurs questions intéressantes, comme le lien du projet de code avec l'architecture internationale de sécurité et les Nations Unies en particulier, la place de la coopération et de l'assistance et l'importance à cet égard de l'utilisation pacifique de l'espace, ou encore le rapport entre les mesures de confiance et la justification des programmes balistiques en l'absence de normes internationales.

Parmi ces points saillants, je me contenterai d'en souligner deux, qui nous semblent fondamentaux à ce stade:

- avant tout, tous les participants ont reconnu que la prolifération balistique est un problème, un risque pour la stabilité et la sécurité internationale.

- ensuite, il a été admis que l'approche multilatérale, dont l'initiative sur le code de conduite est une des expressions, peut contribuer à apporter une solution à ce problème.

Monsieur le Président,

Cette convergence de vues sur ces deux postulats me semble encourageante. Elle a d'ailleurs incité la Présidence espagnole de l'Union européenne à faire part de sa disponibilité à accueillir une nouvelle réunion. En tout état de cause, les consultations vont se poursuivre pour évaluer quelle suite donner à cette première réunion.

Je vous remercie./.